



UNION LOCALE CGT MAUBEUGE ET ENVIRONS

61, Rue Jeanne d'Arc
Espace Victor Hugo
Bâtiment E
59600 MAUBEUGE Cedex

Monsieur le Directeur
de SAMBRE ET MEUSE
Rue des Usines
59750 FEIGNIES

Maubeuge, le 8 octobre 2012

Objet : Mise à pied disciplinaire de M. Aurélien MOTTE

Monsieur le Directeur,

Par courrier recommandé avec accusé de réception en date du 2 octobre 2012, vous avez sanctionné Aurélien MOTTE, salarié de votre établissement et membre du CHSCT, d'une mise à pied disciplinaire de 2 jours les 4 et 5 octobre 2012.

L'Union Locale CGT Maubeuge et Environs s'élève avec la plus grande vigueur contre cette sanction.

La lettre adressée à Aurélien Motte comporte plusieurs affirmations qui ne correspondent pas à la réalité des faits. D'autres éléments de votre courrier montrent à quel point vous êtes peu au fait de ce qui s'est réellement passé et du contexte.

Pour ce qui nous concerne, il apparaît clairement qu'Aurélien MOTTE a agi dans une situation d'urgence pour faire respecter les dispositions applicables dans votre entreprise en matière d'hygiène des salariés à l'issue de leur poste de travail. Il l'a fait sur sollicitation de salariés concernés, en sa qualité de membre du CHSCT. Il a donc agi dans le cadre de ses prérogatives de membre du CHSCT dans une situation d'urgence caractérisé par l'absence à cette heure de travail de tout membre de la direction et devant les retards répétés à l'ouverture des douches.

Il vous appartient d'ailleurs, en tant que chef d'entreprise, de prendre toutes dispositions pour que les procédures d'hygiène et de sécurité soient appliquées conformément aux dispositions prévues dans votre entreprise.

Nous considérons donc que cette sanction est abusive et qu'elle a pour seul but d'entraver le libre exercice, reconnu par la loi, de son mandat de représentation du personnel par Monsieur Aurélien MOTTE.

En conséquence, nous exigeons que cette sanction soit purement et simplement annulée et que les salaires correspondant à ces 2 journées de travail soient versés à M. Aurélien MOTTE. A défaut, l'Union Locale CGT de Maubeuge et Aurélien MOTTE feront valoir les voies de droit leur permettant d'obtenir cette annulation et la réparation du préjudice subi.

Dans l'attente de vos nouvelles à ce sujet, et vous souhaitant bonne réception de la présente,

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Secrétaire Général,

Christophe SAVAUX

Copie : Aurélien MOTTE, Monsieur l'Inspecteur du travail